Image not found or type unknown

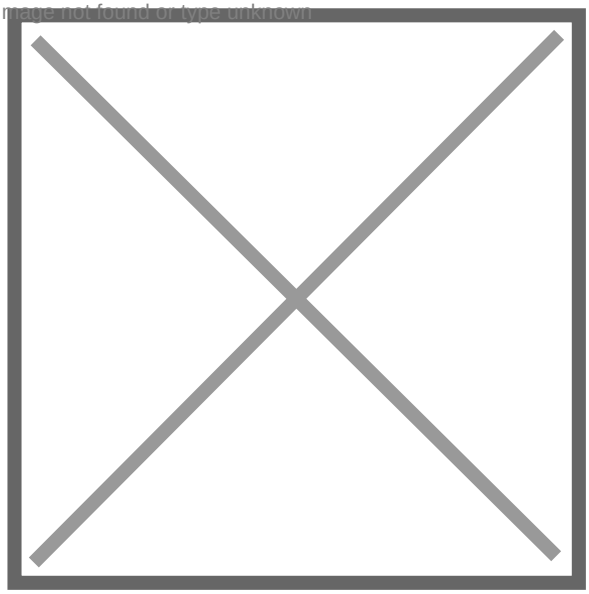

Clause bail : réparation à la charge du locataire

Par **Thierry30**, le **03/05/2009** à **22:20**

Bonjour,
A la suite d'une visite d'appartement, une agence me propose de m'exonérer de loyer pendant 3 mois afin de redonner un coup de neuf à l'appartement (moquette,peinture plafond et mur).
J'ai pu lire sur internet qu'une clause spécial devait apparaitre sur le contrat.

Comment être certain que cette clause n'intégrera pas des travaux de mises aux normes (électricité, plomberie), ou autres travaux lourds.

Merci de vos réponses.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés